

UN PASSEPORT DE COMPETENCES INDIVIDUELLES EN ETP A L'USAGE DES PROFESSIONNELS : *PROPOSITION AU CHRU DE MONTPELLIER*



B. Ait El Mahjoub ⁽¹⁾, M. Trousselard ⁽²⁾, M. Belleil ⁽²⁾, Ch. Delbosc ⁽²⁾, R. Petit ⁽²⁾, C. Zaffran ⁽³⁾, X. de la Tribonnière ⁽¹⁾.

⁽¹⁾UTEP, CHRU Montpellier ; ⁽²⁾Correspondants en ETP, CHRU Montpellier ; ⁽³⁾ ex UCAPES, CHRU Montpellier.

Contact : brigitte-aitelmahjoub@chrumontpellier.fr

LA PROBLÉMATIQUE

La compétence que l'on peut définir par un savoir agir complexe en situation est soumise selon le Boterf à **3 facteurs** :

- **le savoir agir** qui suppose de savoir combiner et mobiliser des ressources pertinentes (connaissances, savoir-faire, réseaux....)
- **le vouloir agir** qui se réfère à la motivation et à l'engagement personnel de l'individu
- **le pouvoir agir** qui renvoie à l'existence d'un contexte, d'une organisation du travail, de conditions sociales qui rendent possibles et légitimes la prise de responsabilité et la prise de risque de l'individu.

L'enjeu institutionnel est de favoriser le développement des compétences en ETP et donc de tenir compte de ces 3 facteurs que sont les savoirs, les motivations et le contexte de travail.



LA QUESTION DE DÉPART

En tant que professionnel investi en ETP, praticien ou coordonnateur, **quel est pour chacun le niveau de compétences en ETP et comment optimiser celles-ci ?**



UNE RECHERCHE - ACTION

S'appuyant sur une logique de compétences en souhaitant valoriser autant les formations initiales et continues que l'expérience, en se basant sur le décret du 31 mai 2013 et le référentiel INPES 2011-2013, un groupe de professionnels a mené une recherche - action soutenue par une formation spécifique.

- **Composition du groupe** : 2 membres de l'UTEP (1 médecin, 1 cadre de santé) et 9 correspondants en ETP (cadres de santé et infirmières).

- **Durée de la formation** : 5 jours de mars à novembre 2013

- **Création d'un auto-questionnaire** qui a été testé à 3 reprises auprès de 24 professionnels paramédicaux et médicaux, coordonnateurs et praticiens confondus.



UNE PRODUCTION ET SON UTILISATION

Support matérialisé de 30 pages format A4

Ce passeport est constitué de deux parties :

- **une introduction** définissant les intentions et les valeurs sous-jacentes, un **mode d'emploi**, une **partie descriptive** du parcours du professionnel avec ses formations initiales et continues ainsi que ses expériences professionnelles en matière d'ETP mais aussi personnelles pouvant nourrir ses compétences en ETP.

- **des situations** où s'appliquent des compétences en ETP. La position de praticien et/ou de coordonnateur est prise en compte.

L'utilisation du passeport est prévue pour une **auto-évaluation individuelle**. Un rythme annuel est préconisé. Le support permet la répétition de **3 auto-évaluations successives**.

PRATICIEN EN ETP			
COMPÉTENCES REQUISES POUR LE PRATICIEN EN ETP DANS LE CADRE D'UN PROGRAMME			
SITUATION 1 : Créer un climat favorable à l'ETP			
Activités et buts	2 temps - Appréhension personnelle sur une échelle de 0 à 10	Autoévaluation : Processus d'autoévaluation	
		1 ^{re} autoévaluation	2 ^{de} autoévaluation
Activité 1 : Accueillir les personnes adresses de manière personnalisée	Le but est que le patient se sente bien accueilli.		
Activité 2 : Donner un premier conseil d'orientation	Le but est que le patient se sente bien accueilli.		
			3 ^{de} autoévaluation
			Compétences mobilisées
			Compétences techniques : Gérer les interventions sur l'équipe de l'ETP et les parties prenantes de la prise en charge éducative
			Compétences relationnelles et pédagogiques : Poser l'écoute active et bienveillance, Créer l'implication, Échanger et former, Construire une relation de confiance
			Compétences organisationnelles : Définir sa zone de compétence pour répondre au besoin d'une demande vers d'autres intervenants

UN ACCOMPAGNEMENT ET LA DIFFUSION DE L'OUTIL

Un **accompagnement du passeport** au CHRU est prévu avec une présentation :

- **Au niveau institutionnel**,
- **Au sein des équipes**, auprès des professionnels porteurs de programme,
- **Au cours de temps de formation continue** en ETP.



UN DEVENIR À ÉVALUER

L'utilisation et l'appropriation de l'outil individuel feront l'objet d'une **évaluation**. Selon les critères suivants, l'impact de cette utilisation sera mesuré :

- **Partage et mise en débat des pratiques d'ETP**, au sein de l'équipe à partir des réflexions suscitées par l'utilisation individuelle de l'outil.
 - **Renforcement des compétences** à 2 niveaux : individuel et collectif
 - **Amélioration de la qualité des prises en charge éducative** du patient
- L'évaluation se fera à 6 mois, 1 et 2 ans.

CONCLUSION

L'UTEP et les correspondants en ETP du CHRU ont construit un **outil pédagogique d'évaluation individuelle, de développement et de valorisation des compétences en ETP** à l'attention des professionnels.

Cette démarche individuelle vise à renforcer le travail collectif demandé lors des autoévaluations annuelles des programmes éducatifs. Cet outil d'auto-évaluation accorde autant d'importance aux compétences expérientielles que celles développées à l'issue de la formation. **L'évaluation de l'utilisation concrète de cet outil se fera à la fin de 2014.**

